



Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

L'information de ce document concerne uniquement le fonds **AG LIFE CASH EURO** dans le contrat **SMART INVEST PORTFOLIO**, un produit d'assurance d'AG Insurance SA, ci-après dénommée "AG", entreprise d'assurance belge, Bd. E. Jacquain 53, 1000 Bruxelles Belgique, www.aginsurance.be. Appelez le 02/664.90.35 pour de plus amples informations. Ce document d'informations clés est d'application au 30-06-26. La FSMA est chargée du contrôle de AG Insurance en ce qui concerne ce document d'informations clés.

En quoi consiste ce produit?

Type : assurance-vie individuelle d'AG, soumise au droit belge, dont le rendement est lié à un ou plusieurs fonds d'investissement (branche 23) d'une durée déterminée et le cas échéant avec un fonds d'investissement d'une durée indéterminée (fonds d'attente). Le Smart Invest Portfolio est composé de 2 compartiments : un compartiment avec des fonds sans engagement et un compartiment avec des fonds avec engagements (au moment de la souscription, engagements quant à la durée, au montant ou au taux de rendement). Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par AG sauf durant les 30 jours à partir de la réception des conditions particulières originales.

Le fonds d'attente est un fonds défensif, sans protection de capital, sans période de souscription fixe et sans échéance finale, repris dans le compartiment sans engagement du Smart Invest Portfolio. Le fonds AG Life Cash Euro effectue des investissements à court terme. Le fonds d'attente est activé dans votre contrat en cas de transfert interne d'un fonds d'investissement à durée déterminée actif vers ce fonds ou dans le cas où un fonds avec ou sans engagements vient à terme et où les unités de ce fonds sont automatiquement transférées vers ce fonds, sauf autres instructions spécifique de votre part.

Le fonds d'attente est compris dans le compartiment «fonds d'investissement sans engagement». La valeur d'une unité dépend de la valeur de l'actif sous-jacent et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Aucune participation bénéficiaire n'est attribuée par la compagnie d'assurance.

Durée : la durée du fonds et du contrat est indéterminée. Lorsque l'assuré décède ou en cas de rachat total, le contrat prend fin.

Investisseurs de détail visés : Cette assurance-vie s'adresse aux investisseurs, personnes physiques résidents en Belgique, qui ont une connaissance suffisante de la branche 23, notamment sur les notions de rendement, risque et coût. Ces investisseurs souhaitent investir leur argent pendant une période courte ne dépassant pas 1 an dans un produit dont le risque est de 2, afin d'obtenir un rendement potentiellement plus élevé et sont à la recherche d'un fonds composé de 100% de liquidités libellées en euro. Ce fonds peut être proposé aux clients qui souhaitent un fonds axé sur des caractéristiques écologiques et/ou sociales. Ils sont disposés à courir le risque de perdre une partie de(s) (la) prime(s) investie(s) dans la perspective d'obtenir un rendement potentiellement plus élevé.

Avantages et coûts : Le produit Smart Invest Portfolio est une assurance-vie « vie entière » et est donc d'une durée indéterminée, lorsque l'assuré décède ou en cas de rachat total, le contrat prend fin. En cas de décès de l'assuré ou de rachat total, le capital décès ou la valeur de rachat théorique correspond au nombre total d'unités qui sont attribuées au contrat multiplié par la valeur de l'unité au jour de la liquidation (en cas de rachat total, une indemnité de rachat peut être due). Dans certains cas, comme mentionné dans le règlement de gestion du fonds, nous pouvons procéder à tout moment à la liquidation d'un fonds d'investissement. Vous en serez alors averti et aurez la possibilité, soit de transférer gratuitement en interne vers un autre fonds d'investissement, soit de racheter gratuitement la réserve constituée dans ce fonds. Le montant de ces prestations figure dans la section 'Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?'. Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à 1 an. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques non repris dans l'indicateur de risque :

Risque de liquidité: dans des circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.

Risques liés à la gestion du fonds : malgré l'expertise des gestionnaires, il existe toujours un risque que les investissements n'offrent pas les résultats escomptés. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du fonds AG Life Cash Euro au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 an

Exemple d'investissement : 10.000 €

Prime d'assurance : n.a.

Scénarios en cas de survie		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.560 €
	Rendement annuel moyen	-4,42%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.900 €
	Rendement annuel moyen	-1,03%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.930 €
	Rendement annuel moyen	-0,67%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.380 €
	Rendement annuel moyen	3,79%
Scénario en cas de décès		
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9.930 €

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2017.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2023 et 2024.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si AG n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Vous êtes exposé au risque que l'assureur puisse être dans l'incapacité de remplir ses obligations au titre du produit. La perte totale du montant investi en branche 23 est possible. Cet investissement ne bénéficie pas de la garantie du règlement belge de protection des dépôts, mais les contrats de capitalisations font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10.000 € sont investis.

Scénarios	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	60 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,6%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,11% avant déduction des coûts et de -0,67% après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an

		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2,5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans ce produit. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit. Les coûts d'entrée sont indiqués comme "non applicables" dans la colonne suivante étant donné que ce fonds a pour objectif d'être utilisé comme fonds d'attente/fonds de destination.	n.a.
	Coûts de sortie	0,0% de la valeur de rachat. Les coûts de sortie sont indiqués comme "non applicables" dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	n.a.
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,6% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements sous-jacents au produit. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,5%
	Coûts de transaction	0,0% à 0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,0%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	n.a.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention maximum recommandée : 1 an

Nous recommandons une période de détention de maximum 1 an afin de récupérer potentiellement l'investissement net effectué. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée : voir la section 'Que va me coûter cet investissement ?'.

Un rachat partiel ou total est possible.

Le montant minimum de rachat par fonds s'élève à 1.000 €. Une réserve de 1.000 € doit être maintenue au niveau de votre contrat Smart Invest Portfolio. Si des fonds sont présents dans les deux compartiments, un montant minimum de 500 € par compartiment est nécessaire. L'indemnité de rachat s'élève à 1% de la valeur de rachat théorique du contrat. Néanmoins il n'y aura pas d'indemnité sur la valeur théorique de rachat qui correspond à un rachat:

- d'unités du fonds d'attente

- d'unités d'un fonds d'investissement avec une durée déterminée durant la dernière année du fonds

- de la valeur finale au terme d'un fonds d'investissement avec une durée déterminée.

Les rachats peuvent être demandés via votre intermédiaire BNP Paribas Fortis ou directement à nous moyennant le respect des formalités nécessaires.

Au sein de votre contrat Smart Invest Portfolio, il est tout à fait possible de faire des transferts internes vers d'autres fonds. Cela peut se faire via une inscription complémentaire par transfert interne vers un autre fonds Smart Invest Bon en période de commercialisation ou à tout moment via un transfert vers le fonds d'attente. Sauf autre instruction spécifique de votre part, la valeur finale de votre fonds à durée déterminée sera automatiquement transférée vers le fonds d'attente et convertie en unité du fonds d'attente à l'échéance du fonds. Un transfert de la totalité de la réserve vers un autre contrat d'assurance d'AG Insurance peut être réalisé avec l'accord des parties concernées.

Frais en cas de transfert entre fonds au sein de votre contrat Smart Invest Portfolio:

- D'un fonds à durée déterminée ou du fonds d'attente vers un autre fonds à durée déterminée (Smart Invest Bon) : pas de frais de sortie sur le fonds de départ mais bien des frais d'entrée au niveau du nouveau fonds à durée déterminée.

- D'un fonds à durée déterminée vers le fonds d'attente (AG Life Cash Euro) : frais de sortie de 1% sur la réserve transférée du fonds de départ ou de 0 % si le transfert se fait au cours de la dernière année avant le terme et à l'échéance du fonds.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute question vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre agence BNP Paribas Fortis. Les plaintes peuvent être introduites auprès de BNP Paribas Fortis SA via www.bnpparibasfortis.be, ou via le Service Gestion des Plaintes, Montagne du Parc 3 à 1000 Bruxelles ou auprès de AG Insurance SA via www.aginsurance.be, ou via le Service de Gestion des Plaintes, bd. E. Jacqmain 53 à 1000 Bruxelles (numéro 02/664.02.00) ou via e-mail : customercomplaints@aginsurance.be. Si la solution proposée par BNP Paribas Fortis ou AG ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman-insurance.be), Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, www.ombudsman-insurance.be.

Autres informations pertinentes

Les documents et valeurs mentionnés ci-dessous seront gratuitement à votre disposition:

- Les conditions générales et les règlements de gestion: disponibles en conformité avec la loi dans toutes les agences BNP Paribas Fortis et via www.bnpparibasfortis.be

- Final terms de l'EMTN et le prospectus de base: disponibles à la demande dans toutes les agences BNP Paribas Fortis

- La situation actuelle de votre contrat: disponible via Easy Banking Web

- Les valeurs d'unités: disponibles via Easy Banking Web et dans toutes les agences BNP Paribas Fortis

- Le relevé complet de votre contrat: envoyé annuellement conformément à la loi

Pour toutes autres informations relatives au produit (y compris les performances passées pour les 10 dernières années), vous pouvez consulter le document « Informations utiles relatives au Smart Invest Portfolio ».

